



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 24 septembre 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la Chapelle-Grésignac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 18 septembre 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	45	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville - Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemerrier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Bruno Beauque pour la commune de Bouteilles St Sébastien
Titulaires absents	13	Christine Berthé – Lisa Boyer – Corinne Ducoup – Alfred Gonnard – Daniel Bonnefond – Joël Constant – Catherine Bezac-Gonthier – Catherine Esculier – Pierre Guigné – Brigitte Pourtier – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Edwige Badel
Procurations	5	Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Bezac-Gonthier à Nicolas Platon Catherine Esculier à Christine Laurent Pierre Guigné à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2025 /126 : (Code Nomenclature /7.10)**DATE : 24 SEPTEMBRE 2025****RAPPORTEUR : Francis Lafaye****OBJET : Attribution de la Prime Façade pour un projet sur la commune de Paussac-et-Saint-Vivien**

Par délibération n°2025-06, en date du 20 février 2025, le conseil communautaire a approuvé l'instauration et la mise en œuvre de la Prime Façade dans le Périgord Ribéracois.

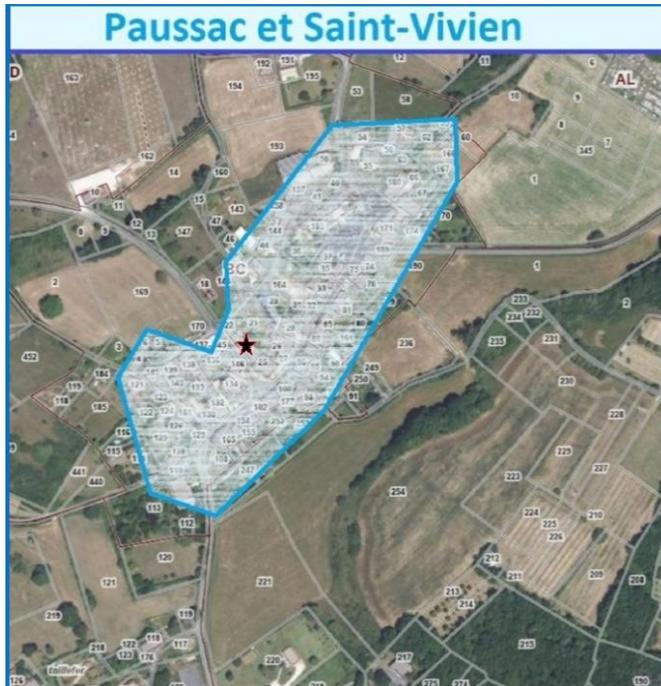
Pour rappel, cette Prime est ouverte sur 16 communes du territoire du Périgord Ribéracois, et sous réserve du respect des conditions du règlement d'intervention. La CCPR s'est fixée un objectif d'aides financières pour une quinzaine de logements.

L'aide financière s'élève au total à 1 000 € (la CCPR à raison de 500 € et la commune concernée 500 €). L'aide de la CCPR n'est attribuée uniquement après délibération favorable sur l'attribution de la subvention communale.

Après communication du dispositif par les communes concernées et l'intercommunalité aux administrés, des propriétaires se sont manifestés auprès du service habitat de la CCPR afin de bénéficier de cette aide.

Après complétude d'un dossier et examen le dossier ci-dessous remplit toutes les conditions d'obtention de la Prime Façade.

Le bien concerné est situé au 5 rue du Loup à Paussac-et-Saint-Vivien dans le périmètre autorisé.



Les travaux portent sur un décrépiage, remplacement de pierres de taille dans les ouvertures et crépis sur finition pierre apparente.

Considérant que le projet situé au 5 rue du Loup à Paussac et Saint-Vivien et remplit les conditions du règlement (nature des travaux et autorisation obtenue notamment) ;

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- D'attribuer la subvention à hauteur de 500 € sous réserve la délibération favorable du conseil municipal de la commune de Paussac-et-Saint-Vivien ;
- D'autoriser le Président à signer le courrier de notification de subvention, et tout document s'y afférent ;
- De rappeler à l'attributaire que le versement est conditionné à la réalisation des travaux dans un délai imparti, de transmission de documents obligatoires (DAACT et factures acquittées) et de la visite technique de l'agent en charge de l'instruction de la Prime Façade.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 51

Votes contre : 0

Abstention : 0

Publié le 06/10/2025

Le secrétaire de séance du 24 Septembre 2025
Jean-Marcel Beau

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Jean-Marcel BEAU

